

**Arrêté 2025-PG-068**  
**Arrêté portant nomination d'un examinateur complémentaire**  
**de l'examen d'avancement au grade de**  
**technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (toutes spécialités) session 2025**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté 2024-PG-068 portant ouverture d'un examen d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (toutes spécialités) session 2025,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. Hervé PAISANT est désigné comme examinateur complémentaire de l'épreuve d'admission en complément des membres du jury, en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : - 2 SEP. 2025  
et de la publication le : - 3 SEP. 2025

Par délégation,  
La directrice générale adjointe des services,

